

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 26 Janvier 2018

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Janvier 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 26 Janvier 2018 à 20h15 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes LE CALVEZ – MOROY – PELLERIN – WYZLIC
Mrs. COCHELIN – FOUGEROL – LEHR – MARC

ABSENTS REPRESENTÉS AVEC POUVOIR :

Mme BORGET à M COCHELIN
M CHEVRON à M LEHR
M FAUVEAU à M FOUGEROL

ABSENTS EXCUSÉS :

M COMBE, M NURDIN, Mme FOURÉ

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

AVENANT :

Procédure d'incorporation de parcelles présumées bien sans maître.

Le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer afin que la commune puisse engager les dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget qui interviendra à la fin du mois de Mars.

La commune peut légalement investir avant le vote du budget jusqu'à 25% du budget investissement précédent, soit 218 521€. La dépense proposée au conseil est de 17 222,84€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

II) INVESTISSEMENTS 2018 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents projets d'investissement prévus en 2018 : Réfection du Chemin des Tiers, dernière tranche des seuils de propriété au clos Maillard, ralentisseur rue Michel Sicot, noues rue des hauts de Moronval, caméras de surveillance sur le bâtiment technique, route de l'école, rénovation de mâts électriques rouillés, curage de la Siconette...

Il est proposé au conseil municipal lors de cette séance de se prononcer sur le projet de rénovation du Chemin des Tiers, et de retenir dans un premier temps la société Foncier Expert pour la maîtrise d'ouvrage de ce projet, pour un montant de 13129.64€ HT. Concernant ces travaux, ceux-ci sont estimés à :

- Pour la réfection de la voirie, le réseau d'eaux pluviales et la sente cycliste : 165 376.70€HT, déduction faite de la subvention du syndicat Energie Eure-et-Loir de 6125€.

- Pour l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux : 11 375€HT

Soit un total subventionnable de travaux, main d'œuvre comprise de 189 881.34€HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Foncier Expert pour la maîtrise d'ouvrage au montant ci-dessus, de retenir l'offre du syndicat Energie Eure-et-Loir, d'autoriser M le Maire à engager l'ouverture d'un marché public pour retenir les entreprises, et d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes subventions relatives à ce projet.

III) NOUVEAUX STATUS D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR :

Monsieur le Maire donne la parole à M Fougerol qui présente au conseil municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par son comité syndical le 5 décembre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.

IV) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A L'ECOLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des associations bénéficiant de subventions de la part de la commune :

- Association Ile aux enfants
- Association des Amis de Sainte Gemme Moronval
- Association des Anciens Combattants
- Association de football de Sainte Gemme Moronval
- APE « Vive la récré »
- Le Souvenir français
- Course des 5 moulins
- Sécurité routière
- SPA
- Coopérative scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'association île aux enfants indiquant que cette association ne fait pas de demande de subvention pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après débat, décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes aux différentes associations :

- Association des Amis de Sainte Gemme Moronval	400,00 €
- Association des Anciens Combattants	50,00 €
- Association de football de Sainte Gemme Moronval	1 000,00 € (en deux versements)
- APE « Vive la récré »	500,00 €
- Le Souvenir français	100,00 €
- Société Protectrice des Animaux	150,00 €
- Coopérative scolaire	3 600,00 €
- Sécurité routière	100,00 €
- Course des 5 moulins	520,00 €
TOTAL	6 420,00 €

V) TARIFS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur. Le conseil doit se prononcer sur les modifications à y apporter. Il est notamment proposé au conseil municipal de répercuter la hausse de l'indice de références des loyers (+1.05%), d'instaurer une redevance d'utilisation du domaine public pour la vente itinérante, et de mettre en place la location de la parcelle communale près de l'autoécole Couturier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De ne pas augmenter les tarifs communaux, à l'exception des loyers pour lesquels sera appliquée une augmentation de 1.05% correspondant au taux d'augmentation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).**
- **De mettre en location une partie de la parcelle communale C770, soit environ 1500m² pour un montant de 500€ annuel.**
- **De mettre en place une redevance d'utilisation du domaine public pour la vente itinérante pour un montant de 20€/mois.**

VI) LOCATION DU BATIMENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nouveau syndicat de gestion des rivières, le SBV4R, est à la recherche d'un local pour héberger le secrétariat et les techniciens rivières. La commune dispose d'une salle dans son nouveau bâtiment technique qu'il serait possible de louer au syndicat. Le conseil municipal doit se déterminer sur l'éventualité de cette location et sur son montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la location d'un espace de 100 m² dans le bâtiment au SBV4R, pour 4€ le m² + 100€ de charges, soit un montant de 500€ par mois charges comprises, revalorisable au bout d'un an.

VII) PROCÉDURE D'INCORPORATION DE PARCELLES PRÉSUMÉES BIENS SANS MAÎTRE :

Monsieur le Maire rappelle la réglementation applicable aux biens sans maître. Le conseil municipal a mandaté la SAFER du Centre pour mener l'enquête préalable visant à vérifier la vacance de 15 parcelles, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître.

Suite à la réunion de la commission communale des impôts directs du 24 janvier 2018, qui a donné un avis favorable, le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur la mise en œuvre de la procédure.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité de donner son accord pour l'ouverture de la procédure afférente à 15 parcelles présumées sans maître en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal et de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de différents courriers de remerciements d'habitants pour le colis des seniors ainsi que pour l'organisation des vœux du Maire.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Marc informe le conseil municipal qu'une plaque en fonte a été cassée aux sablons. Monsieur le Maire demandera au concessionnaire d'effectuer la réparation.

Madame Le Calvez informe le conseil municipal que l'organisation de la sortie des classes de maternelles est à revoir car les GS sortent par l'issue de secours qui donne sur un chemin de terre.

Madame Le Calvez demande si le chemin des écoliers pourrait être prolongé sur l'espace vert jusqu'au portillon de l'école.

Madame Le Calvez demande s'il serait possible de sécuriser la rue des longs champs en plaçant un ralentisseur au niveau de l'entrée du lotissement du Vieux Poirier et en traçant une ligne continue jusqu'au bas de la rue.

Madame Pellerin signale que de nombreux trous se sont formés chemin de Bel Air et chemin de l'Eglise. Monsieur le Maire fera boucher les trous dès que les conditions climatiques seront favorables pour cela.

Madame Pellerin informe le conseil municipal qu'une réunion pour l'organisation de la dictée 2018 aura lieu à 19h le 29 janvier. Les inscriptions ont été ouvertes sur les communes environnantes.

Monsieur Fougerol informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le mercredi 7 Février à partir de 18h30 pour la préparation de la commémoration du 11 Novembre.

Prochain Conseil Municipal : le 30 Mars 2018

Fin de la séance à 22h50

M. COCHELIN

Mme LE CALVEZ

Mme MOROY

Mme PELLERIN

Mme WYZLIC

M FOUGEROL

M LEHR

M MARC